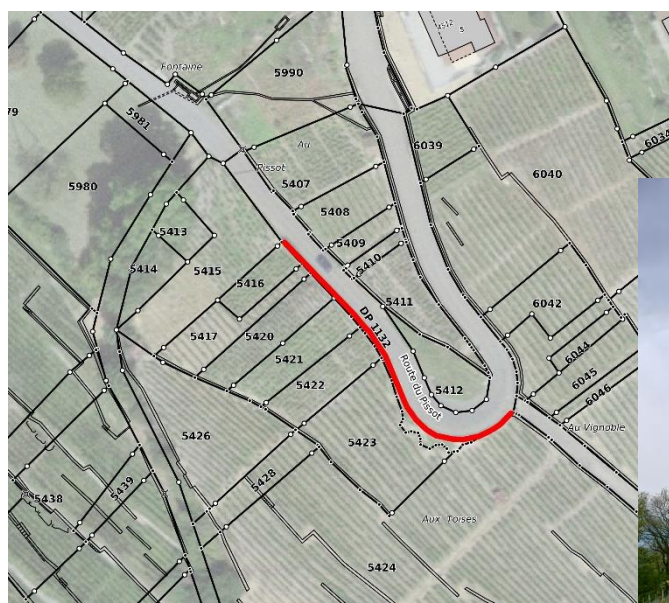
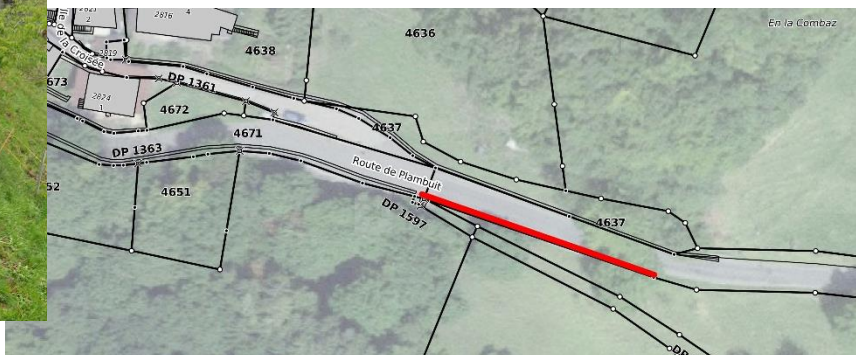




PREAVIS MUNICIPAL N° 2019/06

PANEX – Reconstruction d'un mur de soutènement aval, sur la route de Plambuit, à la sortie de Panex

LES FONTAINES – Consolidation d'un mur de soutènement aval, sur la route du Pissot, au lieu-dit "Aux Toises"



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Les murs de soutènement des routes communales nécessitent un entretien régulier afin de garantir le maximum de sécurité aux usagers et maintenir la valeur du patrimoine routier communal.

Le but du présent préavis consiste à la demande d'un crédit pour la réfection et la remise en état de deux murs de soutènement, à Panex et aux Fontaines.

1.1. Panex

Suite aux fissures apparues sur la route de Plambuit, précisément à la sortie de Panex direction de Huémoz, une visite locale a été effectuée le 22 janvier 2019 en présence de M. Philippe AVIOLAT, géologue et hydrogéologue du bureau François-Xavier MARQUIS Sàrl. Selon le prénommé, ce secteur ne se trouve pas en zone de glissement. Toutefois, il s'avère que le mur aval est en très mauvais état, des matériaux dudit mur ainsi que du coffre de la route s'écroulent sur le talus aval, raison pour laquelle il a été décidé de réfectionner cet ouvrage. Sur le conseil de Jean-Christophe MOREX, Ingénieur communal, une offre a été demandée au bureau d'ingénieurs-civils BGI SA qui a donc établi un devis de réfection du mur en question.

1.2. Les Fontaines

Les joints du mur de soutènement aval sont dans un état de dégradation avancée. Une partie des joints a déjà été réfectionnée en 2018. Il s'agit de poursuivre la remise en état. La sécurité structurale de ce dernier n'est pas encore critique et son aptitude au service est encore garantie. Cependant, si rien n'est entrepris, la détérioration se propagera à la structure du mur. Le Service technique, sur le conseil de l'ingénieur communal, a demandé une offre à l'entreprise VEILLARD & CRAUSAZ SA pour la suite de la réfection des joints et à ROTH ÉCHAFAUDAGE SA pour le montage d'un échafaudage.

2. Les projets - Descriptif des travaux à entreprendre

2.1. Panex

Le mur existant, d'une longueur d'environ 45 mètres, sera complètement démoli. Il sera remplacé par un ouvrage en béton armé. La glissière sera remplacée sur toute la longueur et un arbre devra être abattu.

La structure de la chaussée sera identique à l'existante et se compose de la manière suivante :

- Couche d'usure (tapis) en AC T 11 N, d'une épaisseur de 4 cm
- Couche de base en ACT 22 N, d'une épaisseur de 10 cm
- Fondation en grave non traitée 0-45 épais. 50 cm

2.2. Les Fontaines

La pose d'un échafaudage est indispensable pour effectuer les travaux. Ceux-ci consistent à piquer les joints dégradés pour retirer le mortier existant et à déposer les couvertines en pierre. Un nettoyage haute pression sera effectué avant la remise en place d'un mortier Fortigo 5R (ciment pour béton à haute performance) et la repose des couvertines en pierre.

3. Planning

Les travaux pour ces murs sont relativement urgents, c'est pourquoi il faut les réaliser durant le 2^{ème} semestre 2019. Ils ne seront pas soumis à l'enquête publique.

4. Les investissements

4.1. Panex

Le coût des travaux, établi sur la base d'un devis estimatif du bureau d'ingénieurs-civils BGI SA, se présente de la manière suivante :

Installation de chantier	Fr.	8'000.--
Démolition, terrassement et évacuation	Fr.	27'000.--
Mur en béton armé	Fr.	57'000.--
Drainages	Fr.	5'000.--
Remblayage des parafouilles	Fr.	18'000.--
Coffre chaussée, enrobés	Fr.	18'000.--
Glissières	Fr.	36'000.--
Adaptation de l'escalier existant	Fr.	3'000.--
Signalisation	Fr.	5'000.--
Divers et imprévus, env. 10 %	Fr.	18'000.--
Honoraires ingénieurs et géomètres	Fr.	<u>18'000.--</u>
Sous-total HT	Fr.	213'000.--
TVA 7.7 % (arrondie)	Fr.	<u>17'000.--</u>
Montant total TTC	Fr.	<u>230'000.--</u>

4.2. Les Fontaines

Le coût des travaux, établi sur la base de devis, se présente de la manière suivante :

Echafaudages (ROTH ÉCHAFAUDAGE SA, montant arrondi)	Fr.	9'000.--
Maçonnerie (VEILLARD & CRAUSAZ SA, montant arrondi)	Fr.	43'000.--
Divers et imprévus, env. 10 %	Fr.	<u>6'000.--</u>
Sous-total HT (arrondi)	Fr.	58'000.--
TVA 7.7 % (arrondie)	Fr.	<u>5'000.--</u>
Montant total TTC	Fr.	<u>63'000.--</u>

4.3. Récapitulatif financier

Panex	Fr. 230'000.--
Les Fontaines	Fr. <u>63'000.--</u>
Montant total TTC	Fr. <u><u>293'000.--</u></u>

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 21 juin 2019

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/06
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés pour un montant total de **Fr. 293'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** cet investissement la première année qui suit les travaux, et cela durant une période de 30 ans, par le compte 430.3310.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Philippe PASTOR

Ollon, le 13 mai 2019 / OR / PA